



# MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTE

## *DOCUMENT UNIQUE*

### *Evaluation des risques professionnels*

**Mise à jour : 19 mai 2025**

**Lieu de conservation : Mairie de Bourron-Marlotte – Service des Ressources humaines**

Le Maire : Monsieur Vitor VALENTE

Adresse : 135 rue du Général de Gaulle

Téléphone : 01.64.45.58.50

E-mail : [mairie@bourronmarlotte.fr](mailto:mairie@bourronmarlotte.fr)

Effectif (toutes situations statutaires confondues) : 35

Référent sécurité :

CST : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne - Validé le 26 août 2025

# **SOMMAIRE**

**I. DÉFINITION DU DOCUMENT UNIQUE**

**II. MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE**

**III. LES UNITÉS DE TRAVAIL**

**IV. ÉVALUATIONS DES RISQUES PAR UNITÉS ET PRÉSENTATION DES ACTIONS PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES**

# I- PRÉSENTATION DU DOCUMENT UNIQUE

## 1) Cadre législatif et réglementaire

### Article L. 4121-1 du code du travail

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

### Article R. 4121-1 du code du travail

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. »

## 2) Objectifs

Le document unique à deux fonctions principales :

- Réaliser un bilan écrit de la situation générale de la collectivité en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Contribuer à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention.

L'objectif de la démarche est de quantifier les risques afin de mettre en œuvre des moyens de prévention adaptés aux risques recensés et de mener une véritable politique de santé et de sécurité au travail.

La prévention des risques s'applique à toute activité et au bénéfice de chaque agent, quel que soit son statut.

Une prévention des risques efficace permet de réduire les absences, d'optimiser l'organisation de la collectivité et de réduire les coûts directs et indirects, notamment pour l'ensemble du service public (soins, protection sociale de l'agent, remplacement...).

### 3) Obligations de mise à disposition

#### Article R4121-4 du code du travail

« Le document unique d'évaluation des risques professionnels et ses versions antérieures, sont tenus, pendant une durée de 40 ans à compter de leur élaboration, à la disposition :

- 1° Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu ;
- 2° Des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque pour leur santé ou leur sécurité ;
- 3° Du médecin du travail ;
- 4° Des agents de l'inspection du travail ;
- 5° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- 6° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;
- 7° Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-17 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-18 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge. »

### 4) Mise à jour

#### Article R. 4121-2 du code du travail

« La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels est réalisée :

- 1° Au moins chaque année, dans les entreprises d'au moins onze salariés ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. »

# II- MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

## I. La préparation de la démarche

Cette étape permet à l’Autorité Territoriale de définir les objectifs, la méthode de travail, de constituer des groupes de travail et d’informer l’ensemble du personnel de la démarche.

## II. L’évaluation des risques

Elle se décline en quatre phases :

- Recensement des activités des agents.
- Identification des risques et des dangers (propriété ou capacité intrinsèque d’un équipement, d’une substance ou d’une méthode de travail de causer un dommage pour la santé des travailleurs) liés à ces activités.
- Evaluation des risques (résultat de l’exposition d’un ou plusieurs travailleurs à un danger).
- Détermination des mesures de prévention.

**Le niveau de risque** est déterminé en fonction de la **fréquence** d’exposition des agents au danger considéré et de la **gravité** des dommages qui pourraient en résulter.

Fréquence (F)	Cotation	Précision
Rare	1	Quelques fois / an
Occasionnelle	2	Environ 1 fois / mois
Fréquente	3	Environ 1 fois / semaine
Courante	4	Au moins 1 fois / jour
Gravité (G)	Cotation	Précision
Mineure	1	Lésions sans arrêt de travail
Significative	2	Lésions entraînant un arrêt de travail sans séquelles
Critique	3	Lésions entraînant un arrêt de travail avec séquelles
Vitale	4	Lésions irréversibles pouvant entraîner une incapacité totale, voire le décès de l’agent

**Le risque sera alors évalué selon la formule :-> Risque (R) = Fréquence (F) x Gravité (G)**

**Interprétation des résultats :**

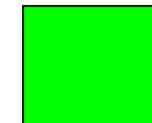
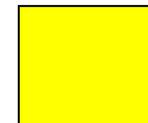
Fréquence \ Gravité	1 Rare	2 Occasionnelle	3 Fréquente	4 Courante
1 Mineure	1 Risque maîtrisé	2 Risque maîtrisé	3 Risque modéré/substantiel	4 Risque modéré/substantiel
2 Significative	2 Risque maîtrisé	4 Risque modéré/substantiel	6 Risque modéré/substantiel	8 Risque modéré/substantiel
3 Critique	3 Risque modéré/substantiel	6 Risque modéré/substantiel	9 Risque modéré/substantiel	12 Risque intolérable
4 Vitale	4 Risque modéré/substantiel	8 Risque modéré/substantiel	12 Risque intolérable	16 Risque intolérable

**Le niveau de priorité est déterminé de la façon suivante :** il est nécessaire d'estimer la maîtrise de la situation dangereuse par les actions de prévention existantes

**->Priorité (P) = (Fréquence (F) x Gravité (G)) x Maîtrise (R)**

Maîtrise	1	2	3	4	6	8	9	12	16
1 Risque bien maîtrisé	1	2	3	4	6	8	9	12	16
2 Risque partiellement maîtrisé	2	4	6	8	12	16	18	24	32
3 Risque peu maîtrisé	3	6	9	12	18	24	27	36	48
4 Risque non maîtrisé	4	8	12	16	24	32	36	48	64

**Actions de prévention :**



**Priorité 1**

**Priorité 2**

**Priorité 3**

### III. L'élaboration d'un plan d'action

Cette étape consiste à planifier les mesures de prévention retenues dans l'étape précédente, et à déterminer le délai de mise en œuvre ainsi que les personnes qui en sont responsables.

Le plan d'action peut être réalisé soit pour l'ensemble de la commune ou de l'établissement public, soit par service.

Il convient de choisir les actions de prévention en fonction de leur niveau de priorité.

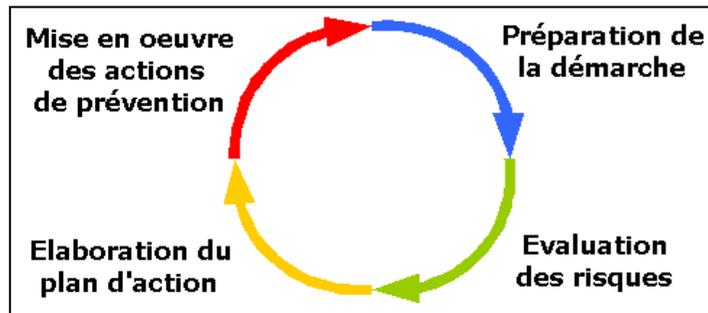
Le plan d'action devra être signé par l'Autorité Territoriale.

Les personnes désignées responsables des actions mettent en œuvre le programme selon les délais indiqués.

La date de réalisation de chaque action et les remarques éventuelles seront reportées sur le plan d'action.

### IV. Réévaluation des risques

L'évaluation initiale des risques n'est qu'une première étape qui doit s'inscrire dans une démarche dynamique et évolutive telle que représentée ci-contre.



## III- LES UNITÉS DE TRAVAIL

### 1) Définition « Unité de travail »

Regroupement (géographique, par métier, par poste, par activité) opéré dans la collectivité sur la base des “ contextes homogènes d’exposition ” utilisés pour circonscrire l’évaluation et en rendre compte (traçabilité) de l’évaluation des risques.

### 2) Liste des Unités de Travail

Unité de travail	Observations
A - Service Administratif	
B- Service technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronc commun</li> <li>- Espaces verts</li> <li>- Entretien des bâtiments</li> </ul>
C- Accueil de Loisirs sans Hébergement	
D- ATSEM	
E- Entretien ménager	
F- Restaurant scolaire	
G- Service Culturel	
H- Police municipale	

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

## **IV- ÉVALUATION DES RISQUES PAR UNITÉ ET PRÉSENTATION DES ACTIONS PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES**

# A- LE SERVICE ADMINISTRATIF

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

## UNITÉ DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Travail sur écran	Rayonnement de l'écran	Risque de trouble de la vue (fatigue visuelle, syndrome de l'œil sec, inflammation du globe oculaire, etc.)	2	3	6	Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de leur travail (changement d'activité : classement, courrier, archivage, ...).  Les agents disposent d'écrans plats.	1	6	Aménagement de poste de travail en cas de besoin.  Sensibiliser les agents à la bonne utilisation des écrans.	Sans	Service RH	Au cas par cas
	Gestes répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) (Lombalgie, sciatique, syndrome du canal carpien, etc.)	2	3	6	Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de leur travail (changement l'activité : classement, courrier, archivage, ...).  Les agents disposent de sièges réglables en hauteur et au niveau lombaire.  Les agents disposent de repose pieds s'ils le souhaitent.	1	6	Aménagement de poste de travail en cas de besoin (tapis de souris ergonomique).  Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Sans	Service RH	Au cas par cas

Traitement de dossiers, archivage, ...	Manutention manuelle de charges	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Archivage des dossiers à l'étage.	2	12	Veiller à ce que l'archivage des dossiers s'effectue régulièrement.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID: 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Déplacement à l'étage	Risque de chute de plain-pied	2	3	6	L'escalier permettant l'accès aux archives est équipé d'une rampe.	2	12	Prévoir des détecteurs pour la mise en route automatique de la lumière (les agents ayant les bras chargés de dossiers)	Immédiat	DGS	
	Encombrement du sol	Risque de chute de plain-pied	2	3	6	Néant	4	24	Réorganisation, récolement et classement du local archive en cours de réflexion.	Doit être opérationnel en 2025	DGS	
	Travail isolé	Risques en cas de malaise, chute, etc.	1	2	2	Néant	2	4	Placarder une affiche sur les pratiques de base destinées à sauver la vie.	Sans	Service RH	
Accès à la mairie	Déplacement de plain-pied	Risque de chute de plain-pied	1	3	3	Rampe au niveau de l'escalier d'accès à la mairie. Entretien du sol des abords de la mairie par le service technique (dénéigement, salage, ...).	1	3				

Réception et accueil du public	Réception de personnes agressives	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	1	2	2	L'agent d'accueil et l'agent en charge de la poste communale partagent le même espace sur la moitié de la journée.  Les autres agents reçoivent le public dans leur bureau respectif.	4	8	Afficher à proximité du secrétariat des consignes à adopter en cas d'accueil d'une personne agressive.  Stages de formation à : la gestion de personnes agressives, gérer son stress, ...  Compte rendu à l'autorité territoriale en cas d'incident avec un administré (registre hygiène et sécurité à mettre en place)	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	Doit être effectué en 2025	Service RH	Régulier
	Réception de personnes présentant des risques de contamination	Risque de contamination	2	2	4	Les agents ont accès à un lavabo, du savon et de l'essuie-tout pour se sécher les mains.  Les agents disposent d'un gel hydro alcoolique pour se désinfecter les mains en complément du lavage.	1	4					

Utilisation de matériel divers	Utilisation de matériel coupant, piquant, ... (Agrafeuse, ôte agrafes, etc.)	Risque mécanique (coupure, piqûre, écorchure, pincement, etc.)	1	1	1	Néant	3	3	Mettre une trousse de premiers secours à disposition	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	Service	Contenu Berser Levrault une fois par semestre
Appels téléphoniques	Réception d'appel de personnes agressives	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	1	2	2	L'agent d'accueil et l'agent en charge de la poste communale partagent le même espace sur la moitié de la journée.  Les autres agents reçoivent le public dans leur bureau respectif.	4	8	Afficher à proximité du secrétariat des consignes à adopter en cas d'accueil d'une personne agressive.  Stages de formation à : la gestion de personnes agressives, gérer son stress, ...  Compte rendu à l'autorité territoriale en cas d'incident avec un administré (registre hygiène et sécurité).	Doit être effectué en 2025	Service RH	
	Gestes répétitifs	Risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	2	2	4	Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de leur travail (changement d'activité : classement, courrier, archivage, etc).	2	8	Mettre à la disposition de l'agent s'il le souhaite, un casque de réception (décrochage à distance, possibilité d'utiliser ses deux mains, ...).	Immédiat si besoin	Service RH	

Déplacements professionnels	Circulation routière	Risque routier	2	4	8	<p>Planification des déplacements.</p> <p>Suivi et gestion des véhicules par le service technique, l'entretien mécanique est réalisé par un concessionnaire du véhicule concerné.</p> <p>Les véhicules de service sont équipés d'un triangle de signalisation et d'un gilet à haute visibilité.</p>	2	16	Sensibilisation au risque routier en cas d'augmentation de la fréquence d'exposition.	<p>Envoyé en préfecture le 10/10/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 10/10/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR</p> 	Immédiat si besoin	Service RH
	Déplacement de plain-pied	Chute de plain-pied	2	3	6	Néant	2	12	<p>Sensibilisation au risque de chute de plain-pied en cas d'augmentation de la fréquence d'exposition (par une affiche par exemple)</p> <p>Supprimer ou signaler les zones dangereuses.</p>	Immédiat si besoin	Service RH	

# B- LE SERVICE TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

## UNITÉ DE TRAVAIL : SERVICE TECHNIQUE – TRONC COMMUN

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Travail en bordure	Circulation routière	Risque routier (lié au travail en bordure de voirie)	2	4	8	Les véhicules de service sont équipés de toutes les signalisations liées aux chantiers mobiles + port de gilets haute visibilité.	1	8	Proposer régulièrement une formation de « Sensibilisation à la signalisation temporaire de chantier »	Dès que possible	Service RH	
	Conduite d'engin de chantier (tracteur, mini pelle, PEMP, etc.)	Risques liés à la conduite d'engins	2	3	6	Les agents amenés à conduire les engins de chantier doivent détenir obligatoirement le CACES.	1	6	Veiller à l'obtention initiale ou au renouvellement des CACES.  Le renouvellement d'un CACES R482 (tracteur agricole) doit d'effectuer tous les 10 ans.  Le renouvellement d'un CACES R486 (plateforme élévatrice)			

								mobile de personne) doit s'effectuer tous les 5 ans.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR			
								Une autorisation de conduite doit être délivré à l'agent par l'autorité territoriale.				
<b>Utilisation d'engins de chantier mobiles, d'outillage thermique ou électroportatif</b>	Exposition à des vibrations	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo- Squelettiques (TMS).	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	Les agents ont la possibilité d'effectuer des rotations et de faire des pauses régulières.  Les engins utilisés sont aux normes des constructeurs.	<b>1</b>	<b>4</b>				
<b>Vidage des poubelles</b>	Exposition à des déchets nocifs dangereux	Risque de maladie	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	Les agents ont des gants à leur disposition.	<b>2</b>	<b>4</b>				
<b>Travail en extérieur</b>	Conditions climatiques défavorables, intempéries, etc.	Exposition à la chaleur, aux intempéries	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	Les agents bénéficient d'horaires décalés pour faire face aux fortes chaleurs et ont des bouteilles d'eau à disposition.	<b>1</b>	<b>2</b>				
<b>Travail en hauteur</b>	Exposition aux poussières : bois, végétaux, terre, etc.	Risque de maladie pulmonaire : allergie, asthme, etc.	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	Les agents peuvent porter un masque.	<b>1</b>	<b>1</b>				
	Contact avec des animaux errant	Piqûre d'insectes, morsures d'animaux, etc.	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	Les agents disposent d'une trousse de premiers secours dans chacun des véhicules.	<b>2</b>	<b>4</b>				

	Risque de chute		2	3	6	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, casque de chantier, harnais de sécurité)	2	12		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Risque de chutes d'objets		2	3	6	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, casque de chantier)	2	12				
Déplacements à pieds	Sol glissant, mouillé, encombré, dénivélé, verglacé, etc.	Risque de chute de plain pied.	4	1	4	Les agents disposent de leurs chaussures de sécurité.	2	8				
Manutention de charges lourdes ou encombrantes	Manutention manuelle	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	2	4	Les agents ont à leur disposition des outils leur permettant de faciliter le port de charges lourdes.  Les agents ont la possibilité de porter des charges lourdes ou encombrantes à plusieurs.	2	8	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.  Mettre à la disposition des agents du matériel de manutention mécanique.	Dès que possible  Si nécessaire	Service RH  ST	
Station debout prolongée, postures courbées, travail à genoux, etc.	Contraintes posturales		2	2	4	Les agents ont la possibilité d'effectuer des rotations pour limiter les contraintes posturales.  Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières.  Des genouillères sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	8	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Dès que possible	Service RH	

	Mouvements répétitifs		2	2	4	Les agents ont la possibilité d'effectuer des rotations pour limiter les contraintes posturales.  Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières.	2	8	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	possible	RH	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Envoyé en préfecture le 10/10/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 10/10/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR</p> </div>
<b>Exposition aux bruits</b>	Ambiance sonore supérieur à 80 dB pendant 7 heures.	Risque de trouble auditif.	3	3	9	Des casques et des bouchons d'oreilles sont fournis aux agents.	1	9				
<b>Utilisation de produits chimiques</b>	Utilisation de ciment, colle, peinture, sel de déneigement, acides, etc.	Risque chimique	2	3	6	Des gants sont fournis aux agents.	1	6				
<b>Réalisation de trous</b>	Utilisation de matériel coupant, piquant, etc.	Risque mécanique (coupure, piqûre, etc.	2	1	1	Les agents disposent de leurs vêtements de travail et de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité).  Les agents disposent d'une trousse de premiers secours mobile dans chaque véhicule.	1	1	Mettre à la disposition des agents des gants anti coupure.  Renouveler le contenu de la trousse de premiers secours en remplaçant les produits utilisés ou périmés.	Immédiat	ST	
	Contact avec une ligne électrique enterrée	Risque électrique : électrisation ou électrocution	1	4	4	Le responsable de service est chargé d'effectuer toutes les démarches administratives en amont des travaux (Déclaration de travaux à proximité des réseaux)	2	8		Dès que nécessaire	ST	

	Contact avec une canalisation de gaz	Risque d'incendie et ou d'explosion	1	4	4	Le responsable de service est chargé d'effectuer toutes les démarches administratives en amont des travaux (Déclaration de travaux à proximité des réseaux)	2	8		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID: 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
Manutention de tables, de chaises, montage et démontage de stands, etc.	Manipulation de charges et mouvements répétitifs	Risque de chute d'objet.	4	1	4	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail).	2	8		Risque de chute d'objet.		
		Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	2	4	Les agents disposent d'un diable de transport (+transport en groupe)	2	8	Sensibilisation aux gestes et postures.	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).		
		Risque de chute de plain pied.	4	1	4	Les agents disposent de leurs EPI (chaussures de sécurité, gants en cuir).	2	8		Risque de chute de plain pied.		
Contact avec des déchets à caractères infectieux (pansements, seringues, serviettes périodiques, etc.)	Contact avec du sang contaminé	Accident avec Exposition au Sang (AES)	3	2	6	Des gants en latex sont fournis aux agents avec un modèle hiver et un modèle été.  Les agents disposent de pinces à déchets.	1	6	Veiller à renouveler les gants si nécessaire	Dès que nécessaire	ST	

Utilisation de pelles, de pioches, de barres à mines, etc.	Exposition aux chocs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	2	2	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité) et de leurs vêtements de travail.  Les agents ont la possibilité d'effectuer des rotations pour limiter l'exposition aux chocs.  Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières.	2	4	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	Dès que possible	Service RH
	Salage et déneigement	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	2	2	Les agents chargent l'épandeur à la main pour les petites surfaces (type cour d'école), le sel est conditionné en sac de 25 kg. Pour la saleuse, le chargement s'effectue mécaniquement, l'agent n'intervient pas manuellement.	2	4	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Dès que possible	Service RH
Contact avec le sel de déneigement		Risque chimique	1	2	2	Les agents disposent de vêtements de travail, de gants, de chaussures de sécurité.	2	4				
Travail sur la voirie		Risque routier	2	4	8	Les véhicules de service sont équipés de toutes les signalisations liées aux chantiers mobiles + port de gilets haute visibilité. L'épandeur est équipé d'un gyrophare bleu, d'un triflash, de bandes rétro réfléchissantes.	2	16				

<b>Ramassage de déchets</b>	Exposition à des germes, micros organismes	Risque biologique	3	2	6	Des gants sont fournis aux agents. Les agents disposent de pinces à déchets.	1	6	Veiller à renouveler les gants si nécessaire	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le  ST  ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Surinfection de plaies	Risque biologique	3	2	6	Des gants sont fournis aux agents. Les agents disposent de pinces à déchets.	1	6	Veiller à renouveler les gants si nécessaire	Dès que nécessaire	ST	
	Mouvements répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	3	2	6	Les agents ont la possibilité d'effectuer des rotations pour limiter l'exposition aux chocs. Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières.	2	12	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Dès que possible	Service RH	
	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	2	2	Les agents ont la possibilité d'effectuer des rotations pour limiter l'exposition aux chocs. Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières.	2	4	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Dès que possible	Service RH	
	Contact avec des objets coupant, piquants, etc.	Risque mécanique (coupure, piqûre, ...)	3	2	6	Les agents disposent de leurs EPI (gants, vêtement de travail, chaussures de sécurité). Les agents disposent de pinces à déchets. Les agents disposent d'une trousse de premiers secours dans chaque véhicule.	1	6	Renouveler le contenu de la trousse de premiers secours en remplaçant les produits utilisés ou périmés.	Dès que nécessaire	ST	

# UNITÉ DE TRAVAIL : SERVICE TECHNIQUE - ESPACES VERTS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR



DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Utilisation de scies à chaînes, sécateurs électriques, tailles haies, etc.	Utilisation de matériel coupant, piquant, ...	Risque mécanique (coupure, piqûre, pincement, arrachement, etc.)	2	2	4	Les agents disposent de leurs vêtements de travail et de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, pantalon anti-coupe, manchettes)	1	4				
	Copeaux de bois et de végétaux	Risque de projection	2	2	4	Les agents disposent de leurs vêtements de travail et de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, casque de débroussaillage)	1	4				
Elagages, tailles haies, etc.	Travail en hauteur	Risque de chute d'objets	3	3	9	Les agents disposent de leurs vêtements de travail et de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, casque de chantier)	2	18	Proposer la formation « travail en hauteur » si nécessaire	Dès que possible	Service RH	
		Risque de chute de hauteur.	3	2	6	Un harnais de sécurité est obligatoirement porté par l'agent. Les agents utilisent du matériel équipé avec des manches télescopiques (élagueuse, taille haie, sécateur).	2	12	Effectuer un contrôle périodique annuel des équipements de travail en hauteur (escabeaux, échelles, ...) et mentionner cette vérification sur le registre	Dès que possible	ST	

								de sécurité (état général, déformation, sertissage, crochets, sangles, ...).	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Contact avec une ligne électrique	Risque électrique : électrisation ou électrocution.	1	4	4	L'intervention des agents s'effectue uniquement sur autorisation d'ENEDIS.  Des plaquettes de sensibilisation ont été distribuées aux agents via ENEDIS.	2	8	Sensibiliser les agents au risque électrique.  Dès que possible	RH	
Utilisation d'hydrocarbures	Remplissage des réservoirs des véhicules et de l'outillage thermique	Risque de brûlure et/ou d'explosion.	4	3	12	Un extincteur se trouve au service technique ainsi qu'au hangar.	2	24	Faire vérifier l'équipement en extincteurs.  Equiper chacun des véhicules de service d'un extincteur	Vérification annuelle  Immédiat	ST
	Contact avec des carburants, huiles de vidange, graisses, ...	Risque d'affections cutanées et des muqueuses	4	3	12	Les agents disposent de leurs EPI (vêtements de travail, gants, ...).	1	12			

# UNITÉ DE TRAVAIL : SERVICE TECHNIQUE - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR



DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
<b>Perçage, ponçage, rabotage</b>	Exposition aux poussières : bois, métal, peinture, ...	Risque de maladie pulmonaire : allergie, asthme, ... ou d'eczéma	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	Les agents disposent de leurs EPI (gants, masques à poussière, chaussures de sécurité).  Les agents disposent de leurs tenues de travail (blouson, cotte, pantalon, veste).	<b>2</b>	<b>2</b>				
		Risque de chute d'objet	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail, casques de chantier).	<b>2</b>	<b>8</b>	Vérifier les dates de péremption des différents casques ( <b>5 ans</b> ).	Casques à remplacer immédiatement	ST	
<b>Maçonnerie</b>	Travail en hauteur	Risque de chute de hauteur	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	Les agents utilisent une échelle ou un escabeau à plateforme avec garde-corps.	<b>2</b>	<b>12</b>	Effectuer un contrôle périodique annuel des équipements de travail en hauteur (escabeaux, échelles, ...) et mentionner cette vérification sur le registre de sécurité (état général, déformation, sertissage, crochets,	Vérification annuelle	ST	

								sangles, ...).	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
		Risque de projection	2	2	4	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail, lunettes de protection).	2	8			
<b>Electricité : changement de prise de courant, d'interrupteur, d'ampoules, de néons, branchements et débranchements divers</b>	Contact avec des pièces nues sous tension	Risque d'électrisation ou d'électrocution	3	4	12	<b>Il est obligatoire de travailler hors tension.</b> Les agents disposent de leurs EPI. Les agents ont accès à des trousse de premiers secours.	2	24	Former les agents à une habilitation électrique (BS).	Dès que nécessaire	Service RH
		Risque de brulure	1	3	3	Les agents disposent de leurs EPI. Les agents ont accès à des trousse de premiers secours.	2	6			
		Risque incendie	1	3	3		2	6	Vérifier l'équipement en extincteurs.	Sans	ST
	Travail en hauteur	Risque de chute d'objet	3	2	6	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail, casques de chantier)	2	12	Vérifier les dates de péremption des différents casques (5 ans).	Casques à remplacer immédiatement	ST
	Travail en hauteur	Risque de chute de hauteur	3	3	9	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail, casques de chantier)	2	18	Privilégier l'escabeau à plateforme.		

<b>Plomberie :          changement de siphon, tête de robinet, joints, réalisation de soudures, petites réparations diverses, etc.</b>	Soudure par brasage, oxyacétylénique	Risque de brulure	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	Les agents disposent de vêtements de travail, de leurs EPI, d'un tablier en cuir, de gants de soudeur.	<b>2</b>	<b>8</b>		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	
		Risque d'explosion	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	Les agents disposent de leurs EPI (gants, chaussures de sécurité, vêtements de travail, casques de chantier)	<b>1</b>	<b>4</b>	Vérifier l'équipement en extincteurs.  Etablir un permis feu ou travail par point chaud pour la réalisation de soudure, meulage, tronçonnage, etc.  Un permis feu est un document de sécurité qui doit être établi préalablement à toute opération de maintenance ponctuelle qualifiée de « travail par point chaud ».	Sans	ST
		Risque incendie	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	Vérifier l'équipement en extincteurs.	Sans	ST

Serrurerie, métrallerie, meulage, découpe	Soudure par brasage, oxyacétylénique	Risque de brulure	1	3	3	Les agents disposent de vêtements de travail, de leurs EPI, d'un tablier en cuir, de gants de soudeur.	1	3		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	
		Risque incendie	1	3	3		1	3	Vérifier l'équipement en extincteur.  Etablir un permis feu ou travail par point chaud pour la réalisation de soudure, meulage, tronçonnage, etc.	Sans	ST
		Risque d'explosion	1	3	3		1	3	Etablir un permis feu ou travail par point chaud pour la réalisation de soudure, meulage, tronçonnage, etc.	Sans	ST
	Soudure à l'arc	Risque de brulure	1	3	3	Les agents disposent de vêtements de travail, de leurs EPI, d'un tablier en cuir, de gants de soudeur.	1	3			
		Risque de projection	1	3	3	Les agents disposent de vêtements de travail, de leurs EPI, d'un tablier en cuir, de gants de soudeur.	1	3			

		Risque incendie	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	Vérifier l'équipement en extincteur.  Etablir un permis feu ou travail par point chaud pour la réalisation de soudure, meulage, tronçonnage, etc.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR			
		Risque d'électrisation ou d'électrocution	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>3</b>					
		Risque de trouble visuel	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	Les agents disposent de lunettes de soudeur.	<b>1</b>	<b>3</b>					

# C- LE SERVICE ALSH

## UNITÉ DE TRAVAIL : ALSH

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Accueil des enfants et parents	Réception de parents agressifs ou d'enfants turbulents	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, stress, ...)	2	1	2	Néant	4	8	Afficher à proximité du secrétariat des consignes à adopter en cas d'accueil d'une personne agressive.  Stages de formation à : la gestion de personnes agressives, gérer son stress, ...  Compte rendu à l'autorité territoriale en cas d'incident avec un administré (registre hygiène et sécurité).	Immédiat si besoin	Service RH	

<b>Activité manuelle avec les enfants</b>	Utilisation de matériel coupant, piquant	Risque mécanique (coupure, piqûre, pincement, ...)	2	1	2	Néant	2	4	Mettre une trousse de premiers secours à disposition.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	Contenu à verser Levraut une fois par mois
	Affichage des travaux des enfants	Risque de chute de hauteur	1	2	2	Le service dispose d'un escabeau.	4	8	Vérifier si l'escabeau est réglementaire (avec plateforme en aluminium et patins anti-dérapants)	Immédiat si besoin	Service RH
<b>Activités sportives</b>	Pratique de sports	Risque physique (coupure, piqûre, fracture, claquage musculaire, etc.)	2	2	4	Les agents portent des chaussures adaptées en fonction de leurs activités.	2	8			
<b>Encadrement des sorties (vélo, randonnée, rollers, piéton, etc.)</b>	Déplacements et activités à proximité de la voirie	Risque routier	1	4	4	Les agents disposent de gilets de haute visibilité.	2	8			
	Déplacement avec véhicule	Risque routier	2	4	8	Planifier ses déplacements Suivi et gestion des véhicules par le service technique, l'entretien mécanique est réalisé par un concessionnaire du véhicule concerné. Les véhicules sont équipés d'un triangle de signalisation et d'un gilet à haute visibilité.	1	8	Sensibilisation au risque routier en cas d'augmentation de la fréquence d'exposition.	Immédiat si besoin	Service RH

<b>Encadrement des sorties (vélo, randonnée, rollers, piéton, etc.)</b>	Déplacements à pied	Risque de chute de plain-pied	3	2	6	Les agents portent des chaussures adaptées en fonction de leurs activités.	2	12	Mettre une trousse de premiers secours à disposition.	Immédiat	Service RH	Contenu à vérifier une fois par mois
<b>Conditions climatiques défavorables</b>	Conditions climatiques défavorables (intempéries, canicule, grand froid, etc.)	Exposition à la chaleur et/ou aux intempéries	4	1	4	Les agents ont à disposition de l'eau potable en quantité suffisante. Les agents ont la possibilité de faire des pauses régulières.	1	4	S'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante d'eau potable.	Immédiat si besoin	Service RH	
<b>Soins à apporter aux enfants</b>	Contact avec du sang	Accident avec Exposition au Sang (AES)	2	4	8	Les agents ont l'obligation de porter des gants en cas d'exposition au sang.	2	16	Mettre une trousse de premiers secours à disposition.	Immédiat	Service RH	Contenu à vérifier une fois par mois
	Contact avec des enfants malades	Risque biologique	4	2	8	Des masques et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	16	Lors des visites médicales, voir avec la médecine du travail, la mise à jour des vaccinations des agents.	Sans	Service RH	Régulier
<b>Dressage et débarrassage des tables de la cantine</b>	Mouvement répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	Néant	3	9	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
<b>Surveillance de la cantine</b>	Bruits de cantine	Risque de trouble auditif	1	3	3	Néant	2	6	Possibilité d'effectuer une mesure de bruit pour identifier le degré d'intensité.	Immédiat si besoin	Service technique	
	Enfants turbulents	Risque psychosocial (mal être, troubles du	2	1	2	Les agents travaillent rarement seuls.	2	4	Possibilité de formation associée à cette thématique.	Immédiat si besoin	Service RH	

Envoyé en préfecture le 10/10/2025  
Reçu en préfecture le 10/10/2025  
Publié le **Immédiat** Service RH  
ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

		sommeil, stress, etc.)								Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Service des plats	Risque de brûlures	2	1	2	Néant	3	6	Mettre à disposition des gants anti-chaueur.	Sans	Les agents du restaurant sco.	Régulier
	Service des parts	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	1	1	Néant	3	3	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
	Contact avec des enfants malades	Risque biologique	4	2	8	Des masques et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	16	Vérifier l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Sans	Les agents du restaurant sco.	Régulier
<b>Rangements divers</b>	Mouvement répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	Le service s'est équipé de chariots divers pour porter le moins possible.	3	9	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
<b>Rangements divers</b>	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	Néant	3	9	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	

<b>Nettoyage des locaux</b>	Exposition à des germes, micro-organismes, etc.	Risque biologique	1	2	2	Des masques, des gants et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	3	6	Vérifier l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le <b>Sans</b> ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	Prestataire externe	Régulier
	Utilisation des produits chimiques	Risque chimique	1	2	2	Des masques, des gants et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	3	6	Vérifier l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Sans	Prestataire externe	Régulier
<b>Nettoyage des locaux</b>	Epoussetage	Asthmes, allergie, etc.	2	2	4	Des masques et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	8	Vérifier l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Sans	Prestataire externe	Régulier
	Sol glissant, mouillé, encombré, dénivélé, etc.	Risque de chute de plain-pied.	3	2	6	Néant	4	24	Supprimer ou signaler les zones dangereuses.	Sans	Le service ALSH ou tout autre service	
<b>Port de charges et prise en charge des enfants</b>	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	Néant	2	6	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
<b>Travail sur écran -&gt; Maud et Fatou</b>	Rayonnement de l'écran	Risque de troubles de la vue, fatigue visuelle	2	2	4	Les agents travaillent maximum 2 heures par jour sur un écran. Les agents ont la possibilité de faire des pauses régulières.	1	4	Aménagement de poste de travail en cas de besoin.	Immédiat si besoin	Service RH	Au cas par cas
	Gestes répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques	2	3	6	Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de leur travail (changement	1	6	Aménagement de poste de travail en cas de besoin (tapis de souris ergonomique).	Sans	Service RH	Au cas par cas

		(TMS).				l'activité : classement, courrier, archivage, ...).			Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025			
						Les agents disposent de sièges réglables en hauteur et au niveau lombaire.				Reçu en préfecture le 10/10/2025			
						Les agents disposent de repose pieds s'ils le souhaitent.				Publié le			
										ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR			

# D- LES ATSEM

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

## UNITÉ DE TRAVAIL : ATSEM

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
<b>Accueil des enfants et parents</b>	Réception de parents agressifs ou d'enfants turbulents	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	Néant	<b>4</b>	<b>8</b>	- Afficher à proximité du secrétariat des consignes à adopter en cas d'accueil d'une personne agressive. - Stages de formation à : la gestion de personnes agressives, gérer son stress, ... - Compte rendu à l'autorité territorial en cas d'incident avec un administré ( <b>registre hygiène et sécurité</b> ).	Immédiat	Service RH	
<b>Activités manuelles avec les enfants, décoration de la classe, ...</b>	Utilisation de matériel coupant, piquant, ...	Risque mécanique (coupure, piqûre, etc.)	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	Les agents disposent d'une trousse de premiers secours.	<b>2</b>	<b>8</b>	Vérifier le contenu des trousse de secours.	Sans	Les ATSEM	Régulier

<b>Activités sportives</b>	Pratique de sports	Risque physique (coupure, piqûre, fracture, claquage musculaire, etc.)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	Les agents portent des chaussures adaptées en fonction de leurs activités.	<b>2</b>	<b>4</b>		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le  ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
<b>Encadrement des sorties (vélo, randonnée, rollers, piéton, etc.)</b>	Déplacement avec véhicule	Risque routier	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	Planifier ses déplacements.  Suivi et gestion des véhicules par le service technique, l'entretien mécanique est réalisé par un concessionnaire du véhicule concerné.  Les véhicules sont équipés d'un triangle de signalisation et d'un gilet à haute visibilité.	<b>1</b>	<b>8</b>	Sensibilisation au risque routier en cas d'augmentation de la fréquence d'exposition.	Immédiat si besoin	Service RH	
	Déplacements à pied	Risque de chute de plain-pied	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	Les agents portent des chaussures adaptées en fonction de leurs activités.	<b>2</b>	<b>12</b>	Mettre une trousse de premiers secours à disposition.	Immédiat	Service RH	
<b>Conditions climatiques défavorables</b>	Conditions climatiques défavorables (intempéries, canicule, grand froid, etc.)	Exposition à la chaleur et/ou aux intempéries.	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	Les agents ont à disposition de l'eau potable en quantité suffisante.  Les agents ont la possibilité de faire des pauses régulières.	<b>1</b>	<b>4</b>	S'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante d'eau potable en cas de fortes chaleurs.	Immédiat si besoin	Service RH	

<b>Soins à apporter aux enfants</b>	Contact avec du sang	Accident avec Exposition au Sang (AES)	2	4	8	Les agents ont l'obligation de porter des gants.	2	16	Vérifier le contenu des trousse de secours.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le    ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Contact avec des enfants malades	Risque de maladie	4	2	8	Les agents disposent d'un lavabo et de savon. Les agents disposent d'un gel hydro alcoolique.	2	16	Vérifier l'approvisionnement en savon et gel hydroalcoolique.	Sans	Les ATSEM	Régulier
<b>Dressage et débarrassage des tables de la cantine</b>	Mouvement répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat	Service RH	
<b>Surveillance de la cantine</b>	Bruits de cantine	Risque de trouble auditif	1	3	3	Néant	2	6	Possibilité d'effectuer une mesure de bruit pour identifier le degré d'intensité.	Immédiat si besoin	Service technique	
	Enfants turbulents	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, stress, etc.)	2	1	2	Les agents travaillent rarement seuls.	2	4	Possibilité de formation associée à cette thématique.	Immédiat si besoin	Service RH	
	Service des plats	Risque de brûlures	2	1	2	Les agents utilisent des gants anti-chaueur.	3	6	Renouveler les gants anti-chaueur lorsqu'ils ne sont plus opérationnels.	Immédiat	Service RH	
<b>Surveillance de la cantine</b>	Service des parts	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	1	1	Néant	3	3	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	

	Contact avec des enfants malades	Risque biologique	4	2	8	Des masques et du gel hydroalcooliques sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	16	Vérifier l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le  ATSEM ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	
<b>Rangements divers</b>	Mouvement répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.  Travailler en respectant les principes d'économies d'efforts.	Immédiat	Service RH
<b>Nettoyage des locaux</b>	Utilisation de produits chimiques	Risque chimique	2	2	4	Des masques, des gants et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	3	12	Maintenir l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.  Installer une affiche de sécurité à proximité des produits.  Sensibiliser les agents au risque	Immédiat	Service RH

								chimique (nouvelle réglementation, changement des pictogrammes de danger, les modes de pénétration des produits dans le corps, ...).	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR			
	Exposition à des germes, micros organismes, etc.	Risque biologique	2	2	4	Des masques, des gants et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	8	Maintenir l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc. Imposer le port d'une blouse si nécessaire.	Sans	Les ATSEM Service RH	Régulier
	Epoussetage	Asthmes, allergie, etc.	2	2	4	Des masques, des gants et du gel hydroalcoolique sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	8	Maintenir l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Sans	Les ATSEM	Régulier
<b>Nettoyage des locaux</b>	Sol glissant, mouillé, encombré, dénivélé, etc.	Risque de chute de plain pied	3	2	6	Néant	4	24	Signaler les zones dangereuses. Mettre à disposition des chaussures de sécurité anti-dérapantes.	Immédiat	Les ATSEM ou tout autre service	
	Nettoyage des placards en hauteur	Risque de chute de hauteur	2	3	6	Néant	3	18	Prévoir des escabeau avec plateforme en aluminium et patins anti-dérapants.	Immédiat	Service RH	
<b>Port de charges et manutention d'enfants</b>	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat	Service RH	

		Musculo-Squelettiques (TMS).								Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le		
Rangements divers	Mouvement répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	Néant	2	6	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	Néant	2	6	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	

# E- ENTRETIEN MÉNAGER

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

## UNITÉ DE TRAVAIL : ENTRETIEN MÉNAGER

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Nettoyage des sanitaires, des sols, des vitres, utilisation de l'aspirateur, vidage des corbeilles et des poubelles, dépoussiérage des meubles, utilisation de produits d'entretien	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	4	2	8	L'agent dispose de chariots de ménage, de balais télescopiques.	1	8	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
	Gestes répétitifs		4	2	8	L'agent dispose de chariots de ménage, de balais télescopiques.	1	8	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
	Manutention manuelle de charges		4	2	8	L'agent dispose de chariots de ménage, de balais télescopiques.	1	8	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	
	Exposition aux poussières	Asthme, allergies, ...	2	2	4	L'agent a la possibilité de porter un masque.	2	8	Mettre à la disposition de l'agent des masques à poussière en cas d'une exposition en atmosphère poussiéreuse.			
	Déplacements avec ou sans charges	Risque de chute de plain-pied	4	1	4	L'agent dispose de chaussures de sécurité anti-dérapantes.	2	8				

	Travail en hauteur	Risque de chute de hauteur	2	2	4	L'agent dispose d'un escabeau en aluminium muni de patins antidérapants.  L'agent dispose de manches télescopiques.	2	8		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR			
	Utilisation de produits chimiques.	Risque chimique (intoxication, brûlures chimiques, brûlures avec produits inflammables, allergies, ...)	4	2	8	L'agent dispose de blouses, de chaussures de sécurité, de gants en caoutchouc.  L'agent dispose de fiches de données de sécurité des produits.	2	16	Stocker les produits dans des armoires métalliques fermées à clé.  Placer une affiche de sécurité sur les armoires de stockage des produits.  Mettre à disposition de l'agent des lunettes de protection.  Prévoir sensibilisation au risque chimique.	Immédiat si besoin	Service RH		
	Travail isolé	Ne pas recevoir de secours en cas de besoin (évanouissement, chute, intoxication, ...)	1	4	4	L'agent a son téléphone portable personnel sur elle. L'agent se retrouve fréquemment seul dans les locaux qu'elle nettoie.	4	16					
	Utilisation de matériel coupant, piquant, ...	Risque mécanique (coupure, piqûre, pincement, ...)	2	2	4		2	8	Fournir une trousse de premiers secours à l'agent.	Sans	Service RH	Régulier	

	Contact avec des pièces nues sous tensions	Risque électrique : électrisation/électrocution	2	4	8	L'agent a reçu la formation Habilitation électrique BS/BE Manoeuvre	1	8	Vérifier régulièrement l'état du câble de l'aspirateur et des prises de courant.	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Envoyé en préfecture le 10/10/2025</small>  <small>Reçu en préfecture le 10/10/2025</small>  <small>Publié le</small>  <small>ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR</small> </div>
--	--	---	---	---	---	---	---	---	--	---

# F- RESTAURANT SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

## UNITÉ DE TRAVAIL : RESTAURANT SCOLAIRE

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Service des plats	Contact avec des parties brûlantes	Risque de brûlure	4	3	12	Les agents utilisent des gants anti-chaaleur.	2	24	Renouveler les gants anti-chaaleur lorsqu'ils ne sont plus opérationnels.	Immédiat	Service RH	Régulier
	Utilisation de matériel coupant, piquant, ...	Risque mécanique (coupure, piqûre, pincement, etc.)	2	1	2	Néant	3	6	Mettre une trousse de premiers secours à disposition	Immédiat	Service RH	Contenu à vérifier une fois par mois
	Manipulation des plats	Risque de chute de matériel	2	2	4	Les agents portent leurs EPI (chaussures de sécurité)	2	8				
	Contact avec des enfants malades	Risque de maladie	4	2	8	Les agents disposent d'un lavabo et de savon et de gels hydro alcoolique.	2	16	Vérifier l'approvisionnement en savon et gel hydroalcoolique.	Sans	Les agents du restaurant sco.	Régulier
	Mouvements répétitifs (Service des parts)	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat	Service RH	

Service des plats	Projections diverses	Risque de salissures	4	1	4	Les agents doivent porter leur blouse de travail	1	4		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le  ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Contact avec des enfants turbulents	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, stress, etc.)	2	1	2	Les agents travaillent rarement seuls.	2	4	Possibilité de formation associée à cette thématique.	Immédiat si besoin	Service RH	
Surveillance des enfants	Manutention d'enfants	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat	Service RH	
	Contact avec des enfants malades	Risque de maladie	4	2	8	Les agents disposent d'un lavabo et de savon et de gels hydro alcoolique.	2	16	Vérifier l'approvisionnement en savon et gel hydroalcoolique.	Sans	Les agents du restaurant sco.	Régulier
Débarrassage des tables, lavage de la vaisselle	Mouvements répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat	Service RH	
Nettoyage des locaux	Lavage des sols, utilisation de produits chimiques	Risque chimique	2	2	4	Les agents doivent porter leur blouse et ont à leur disposition, des masques et des gants.	2	8				

	Mouvements répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	Service RH	
	Epoussetage	Asthmes, allergies, etc.	2	2	4	Des masques, des gants et du gel hydroalcooliques sont à la disposition des agents en cas de nécessité.	2	8	Maintenir l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Sans	Les agents du restaurant sco.	Régulier
	Déplacements à pied	Chute de plain-pied	3	2	6	Néant	3	18	Supprimer ou signaler les zones dangereuses. Mettre à disposition des chaussures de sécurité anti-dérapantes.	Immédiat si besoin		
<b>Rangement divers</b>	Mouvements répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat	Service RH	
<b>Rangement divers</b>	Contraintes posturales	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat	Service RH	

<b>Déchargement des bacs du prestataire</b>	Port de charges lourdes	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Néant	3	18	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	Service RH	
<b>Branchement d'appareils électriques</b>	Contact avec des pièces nues sous tension	Risque d'électrocution	1	4	4	Néant	4	16	Imposer la formation habilitation électrique BS/BE Manœuvre.  Faire appel au service technique si nécessaire.	Immédiat si besoin	Service RH et ST	
<b>Apport de soins aux enfants</b>	Contact avec du sang	Accident avec Exposition au Sang	2	4	8	Les agents ont l'obligation de porter des gants.  Ils disposent d'une trousse de premiers secours.	2	16	Vérifier le contenu des trousse de secours.	Sans	Service RH	Régulier
<b>Surveillance de la cantine</b>	Bruits de cantine	Risque de trouble auditif	1	3	3	Néant	2	6	Possibilité d'effectuer une mesure de bruit pour identifier le degré d'intensité.	Immédiat si besoin	Service technique	
<b>Surveillance de la cantine</b>	Enfants turbulents	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, stress, etc.)	2	1	2	Les agents travaillent rarement seuls.	2	4	Possibilité de formation associée à cette thématique.	Immédiat si besoin	Service RH	

# F- SERVICE CULTUREL

## UNITÉ DE TRAVAIL : SERVICE CULTUREL

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Travail sur écran (en mairie ou à la bibliothèque)	Rayonnement de l'écran	Risque de trouble de la vue (fatigue visuelle, syndrome de l'œil sec, inflammation du globe oculaire, ...)	2	3	6	L'agent a la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de son travail (changement d'activité : classement, courrier, archivage, ...).  L'agent dispose d'écrans plats.	1	6	Aménagement de poste de travail en cas de besoin.	Immédiat si besoin	Service RH	Au cas par cas
	Gestes répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	L'agent a la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de son travail (changement d'activité : classement, courrier, archivage, ...).  L'agent dispose de sièges réglables en hauteur et au niveau lombaire.  L'agent dispose de repose pieds s'il le souhaite.	1	6	Aménagement de poste de travail en cas de besoin (tapis de souris ergonomique).  Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH	Au cas par cas

<b>Traitement de dossiers, archivage, etc. (en mairie)</b>	Manutention manuelle de charges	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	Néant	<b>3</b>	<b>18</b>	L'agent a la possibilité de faire appel au Service technique pour déplacer le matériel lourd ou encombrant.  Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Sans		
	Déplacement à l'étage	Risque de chute de plain-pied	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	L'escalier permettant l'accès aux archives est équipé d'une rampe.	<b>2</b>	<b>12</b>	Prévoir des détecteurs pour la mise en route automatique de la lumière (les agents ayant les bras chargés de dossiers)	Immédiat	DGS	
	Encombrement du sol	Risque de chute de plain-pied	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	Néant	<b>2</b>	<b>12</b>	Le local des archives demande à être totalement réorganisé.	Immédiat	DGS	
	Travail isolé	Risque en cas de malaise, chute...	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	L'agent partage son bureau avec un autre agent.  Les portes sont généralement ouvertes.	<b>2</b>	<b>4</b>	Placarder une affiche sur la pratique de base des gestes qui sauvent la vie.	Immédiat si besoin	Service RH	

Envoyé en préfecture le 10/10/2025  
 Reçu en préfecture le 10/10/2025  
 Publié le   
 ID: 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

Accès à la mairie	Déplacement de plain-pied	Risque de chute de plain-pied	1	3	3	Rampe au niveau de l'escalier d'accès à la mairie.	1	3	Supprimer ou signaler les zones dangereuses.	Sans	Service ST	Régulier
						Entretien du sol des abords de la mairie par le service technique (dénéigement, salage, ...).			Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR			
Réception et accueil du public (en mairie ou à la bibliothèque)	Réception de personnes agressives	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	1	2	2	A la mairie, l'agent du service culturel partage le même bureau qu'un agent administratif.  L'agent est seul à la bibliothèque.	4	8	Stages de formation à : la gestion de personnes agressives, gérer son stress, ...  Compte rendu à l'autorité territoriale en cas d'incident avec un administré (registre hygiène et sécurité à mettre en place).	Immédiat	Service RH	
	Réception de personnes présentant des risques de contamination	Risque de contamination	2	2	4	L'agent a accès à un lavabo, du savon et de l'essuie-tout pour se sécher les mains. L'agent dispose de gel hydro alcoolique pour se désinfecter les mains en complément du lavage.	2	8	Maintenir l'alimentation en savon, gel hydroalcoolique, etc.	Sans	Service entretien ménager	Régulier
Utilisation de matériel divers (en mairie ou à la bibliothèque)	Utilisation de matériel coupant, piquant (agrafeuse, etc.)	Risque mécanique (coupure, piqûre, écorchure, pincement, etc.)	1	1	1	Néant	3	3	Mettre à la disposition une trousse de premiers secours.	Immédiat	Service RH	Contenu à vérifier une fois par semestre

Appels téléphoniques (en mairie ou à la bibliothèque)	Réception d'appel de personnes agressives	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	1	1	1	A la mairie, l'agent du service culturel partage le même bureau qu'un agent administratif.  L'agent est seul à la bibliothèque.	4	4	Afficher à proximité du secrétariat des consignes à adopter en cas d'accueil d'une personne agressive.  Stages de formation à : la gestion de personnes agressives, gérer son stress, ...  Compte rendu à l'autorité territoriale en cas d'incident avec un administré (registre hygiène et sécurité).	Immédiat si besoin	Service RH
	Gestes répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	2	4	L'agent a la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de son travail.	2	8			
Déplacements professionnels	Circulation routière	Risque routier	2	4	8	Planifier ses déplacements  Suivi et gestion des véhicules par le service technique, l'entretien mécanique est réalisé par un concessionnaire du véhicule concerné.  Les véhicules sont équipés d'un triangle de	2	16	Sensibilisation au risque routier en cas d'augmentation de la fréquence d'exposition.	Immédiat si besoin	Service RH

Envoyé en préfecture le 10/10/2025  
Reçu en préfecture le 10/10/2025  
Publié le   
ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

						signalisation et d'un gilet à haute visibilité.				Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR			
	Déplacement de plain-pied	Chute de plain-pied	2	3	6	Néant	2	12	Sensibilisation risque de chute de plain-pied en cas d'augmentation de la fréquence d'exposition (par une affiche par exemple)	Immédiat si besoin	Service RH		
Travail au sein des collections (bibliothèque, réserves muséales, etc.)	Exposition à la poussière et aux moisissures	Risque de maladie pulmonaire : allergie, asthme, etc.	3	2	6	Néant	2	12	Masques à disposition.	Immédiat	Service RH		
	Accrochage de tableaux	Mauvaise prise en main = Risque de chute	1	3	3	Néant	4	12	Faire accrocher les tableaux par le service technique ou les associations.	Immédiat si besoin	Service RH		
Travail au sein des collections (bibliothèque, réserves muséales, etc.)	Accrochage de tableaux	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	L'agent a la possibilité de faire appel au Service technique pour déplacer le matériel lourd ou encombrant.	3	9	Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Immédiat si besoin	Service RH		
	Portage de cartons, de livres (parfois sur de longues distances)	Risque de chute hauteur	1	3	3	Néant	4	12		Immédiat si besoin	Service RH		
		Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	1	3	3	Néant	3	9	L'agent a la possibilité de faire appel au Service technique	Immédiat si besoin	Service RH		

									pour déplacer matériel lourd encombrant. - Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR
<b>Travail au sein des collections (bibliothèque, réserves muséales, etc.)</b>	Travail isolé (à la bibliothèque)	Risque en cas de malaise, chute, etc.	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	Néant	<b>2</b>	<b>8</b>		

# G- POLICE MUNICIPALE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le



ID : 077-217700483-20251008-CM2025\_28\_DUERP-AR

## UNITÉ DE TRAVAIL : POLICE MUNICIPALE

DÉSIGNATION			ÉVALUATION									
ACTIVITÉ	RISQUE	SITUATION DANGEREUSE	F	G	NIV	DISPOSITIF EXISTANT	M	Priorité	ACTION	DÉLAI	PILOTE	SUIVI
Contact avec le public	Réception de personnes agressives	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	2	1	2		2	4	Propose la formation « gestion de la personne agressive » si besoin.	Sans	Service RH	Au cas par cas
	Réception de personnes présentant des risques de contamination	Risque de contamination	2	1	2	L'agent a accès à un lavabo, du savon et de l'essuie-tout pour se sécher les mains. L'agent dispose d'un gel hydro alcoolique pour se désinfecter les mains en complément du lavage.	2	4				
Missions de surveillance à pied	Déplacement à pied	Risque de chute de plain-pied	1	2	2	L'agent porte des chaussures adaptées pour la marche.	2	4				
	Contact avec une personne agressive	Risque d'agression	1	4	4	L'agent patrouille équipé d'un gilet pare balle. L'agent a été formé à l'utilisation du tonfa et suit des cours régulier tous les mois (à venir) L'agent dispose d'une bombe lacrymogène police.	2	8				

	Ronde en bordure de voirie	Risque routier	4	4	16	L'agent est équipé de sa tenue de travail floquée « police municipale ».  Les vêtements de travail sont de classe 1.	2	32		Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
Mission de surveillance en véhicule	Conduite de véhicule	Risque routier	4	2	8	Le service de police municipale dispose d'une voiture floquée « police municipale ».  La voiture est équipée d'un gyrophare bleu fixe.	2	16				
Utilisation de matériel coupant, piquant, ...	Contact avec un objet coupant, piquant, ...	Risque mécanique	1	1	1		3	3	Mettre une trousse de premiers secours à disposition	Immédiat	Service RH	Contenu à vérifier une fois par semestre
Sécurisation des écoles et des prestations	Contact avec une personne agressive	Risque d'agression	1	4	4	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police municipale.  L'agent est équipé d'un gilet pare balle.  L'agent a été formé à l'utilisation du tonfa et suit des cours régulier tous les mois (à venir)  L'agent dispose d'une bombe lacrymogène.  L'agent possède un téléphone portable.	2	8				
Enquête administrative	Contact avec une personne agressive	Risque d'agression	1	4	4	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police municipale.	2	8				

						L'agent est équipé d'un gilet pare balle.  L'agent a été formé à l'utilisation du tonfa et suit des cours régulier tous les mois (à venir)  L'agent dispose d'une bombe lacrymogène.  L'agent possède un téléphone portable.						Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le  ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR	
	Contact avec une personne en détresse	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	2	2	4	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police.	2	8					
Aide aux personnes	Réception de personnes présentant des risques de contamination	Risque biologique	2	4	8	L'agent dispose de gel hydro alcoolique dans son véhicule.	2	16					
	Contact avec du sang contaminé	Exposition au sang (AES)	2	4	8	L'agent a l'obligation de porter des gants.	2	16					
	Contact avec une personne en détresse	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, ...)	2	2	4	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police.	2	8	Assurer un soutien psychologique en cas de traumatisme éventuel.	Sans	Service RH	Au cas par cas	
Travail sur écran	Rayonnement de l'écran	Risque de trouble de la vue (fatigue visuelle, syndrome de l'œil sec, inflammation du	2	3	6	L'agent a la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de son travail (changement	1	6	Aménagement de poste de travail en cas de besoin.				

		globe oculaire, etc.)				d'activité : classement, courrier, archivage, ...).  L'agent dispose d'un écran plat.			Sensibiliser l'agent à la bonne utilisation des écrans.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Gestes répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	Les agents ont la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de leur travail (changement l'activité : classement, courrier, archivage, ...).  Les agents disposent de sièges réglables en hauteur et au niveau lombaire.  Les agents disposent de reposes pieds s'ils le souhaitent.	1	6	Aménagement de poste de travail en cas de besoin (tapis de souris ergonomique).  Sensibilisation aux gestes et postures de travail.	Sans	Service RH	Au cas par cas
Capture d'animaux errants	Animaux agressifs	Risque de blessures, morsures, ...	1	4	4	L'agent dispose d'un lasso de capture et un filet.	2	8	Mettre à la disposition de l'agent une manchette d'homme d'attaque.  Mettre à la disposition de l'agent un boudin de mordant.	Immédiat	DGS	
		Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	1	1	1	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police.	2	2				

	Animaux malades	Risque biologique	1	2	2		2	4	Lors des visites médicales, faire vérifier les vaccinations.	Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
	Contact avec des insectes (puces, tiques, etc.)		1	2	2		2	4	Lors des visites médicales, faire vérifier les vaccinations.	Sans	Service RH	Au cas par cas
Ramassage d'animaux morts	Contact avec des micros organismes tels que vers, bactéries, virus, ...	Risque biologique	1	4	4	L'agent a l'obligation de porter des gants.	2	8				
Aide à la police nationale et la gendarmerie	Circulation, balisage, ...	Risque routier	2	4	8	L'agent est équipé de sa tenue de travail floquée « police municipale ».	2	16				
	Contact avec une personne agressive	Risque d'agression	1	4	4	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police municipale. L'agent est équipé d'un gilet pare balle. L'agent a été formé à l'utilisation du tonfa et suit des cours régulier tous les mois (à venir) L'agent dispose d'une bombe lacrymogène. L'agent possède un téléphone portable.	1	4				



						L'agent possède un téléphone portable.				Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR		
<b>Arrestation de personnes et interpellation</b>	Contact avec une personne agressive	Risque d'agression	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police.  L'agent dispose de menottes.  L'agent patrouille équipé d'un téléphone portable.  L'agent a été formé à l'utilisation du tonfa et suit des cours régulier (à venir)	<b>1</b>	<b>4</b>				
<b>Utilisation d'armes de 6ème catégorie</b>	Utilisation d'arme sur des individus	Risque psychosocial (mal être, troubles du sommeil, développement d'eczéma, stress chronique, etc.)	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police.  L'agent a été formé à l'utilisation du tonfa et suit des cours régulier (à venir)	<b>1</b>	<b>2</b>				
	Exposition à des gaz lacrymogènes	Risque sensoriel, irritation pulmonaire et oculaire	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	L'agent a suivi la formation initiale des agents de police.	<b>1</b>	<b>1</b>				
<b>Etablissement de procès verbaux</b>	Rayonnement de l'écran	Risque de trouble de la vue (fatigue visuelle, syndrome de l'œil sec, inflammation du globe oculaire, etc.)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	L'agent a la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de son travail (changement d'activité : classement, courrier, archivage, ...). L'agent dispose d'un écran plat.	<b>1</b>	<b>6</b>	Aménagement de poste de travail en cas de besoin. Sensibiliser l'agent à la bonne utilisation des écrans.	Sans	Service RH	Au cas par cas

	Gestes répétitifs	Risque d'affections péri articulaires et de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).	2	3	6	<p>L'agent a la possibilité d'effectuer des pauses régulières et d'aménager l'organisation de son travail (changement d'activité : classement, courrier, archivage, ...).</p> <p>L'agent peut disposer de repose pieds s'il le souhaite.</p>	1	6	<p>Aménagement de poste de travail en cas de besoin (tapis de souris ergonomique).</p> <p>Sensibilisation aux gestes et postures de travail.</p>	<p>Envoyé en préfecture le 10/10/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 10/10/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 077-217700483-20251008-CM2025_28_DUERP-AR</p>	
--	-------------------	---	---	---	---	--	---	---	--	--	--